

Règlement Intérieur de Solliès-Pont - Saison 2020-2021

1. ADHESION et LICENCE

L'adhésion à l'association est individuelle et est valable de Septembre à fin Août de l'année suivante. Elle est renouvelable tous les ans, dès le début de la saison. Le montant de l'adhésion est fixé annuellement par le conseil d'administration. L'adhésion n'est pas remboursable.

La licence fédérale FFEC est obligatoire et individuelle pour chaque pratiquant. Elle s'acquiert lors de l'inscription et se concrétise par une carte. Elle est valable du mois de septembre de l'année N au mois de décembre de l'année N+1

Les Frais Associatifs sont de 30 euros par Adhérent et comprennent la licence FFEC (de 21,70€).

Les chèques vacances ne sont pas autorisés pour le paiement de l'adhésion.

2. COTISATION et COURS D'ESSAI

Le premier cours est considéré comme un cours d'essai. Les parents sont tenus d'informer l'animateur en cas de désistement.

L'ADHERENT POURRA COMMENCER LES COURS QUE SI SON DOSSIER D'INSCRIPTION EST COMPLET.

LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES A L'INSCRIPTION

- La fiche de renseignements dûment remplie
- 1 photo d'identité (*A coller sur la fiche de renseignement*),
- La fiche décharge santé et le dossier médical dûment rempli et signé
- Le tableau de paiement dûment rempli
- **Certificat Médical OBLIGATOIRE pour les SPECIALITES, la Section TRAPEZE, Hamac Aérien et les ADULTES**

La cotisation sera versée à **L'INSCRIPTION** en un seul paiement (chèques, espèces, chèques-vacances et sportif).

- ◆ **En espèces** : Un reçu vous sera fourni attestant le règlement.
- ◆ **Par chèque** : 'libellé à l'ordre de «PITRERIES», possibilité d'étalement le paiement comme suit :
 - en 1 seule fois (date d'encaissement : 10/10)
 - 2 ou 5 chèques pour une inscription à remettre le jour de l'inscription (date d'encaissement : du 10/10 au 10/02)

Cette facilité de paiement ne peut en aucun cas être considérée comme une inscription au trimestre, récupérable par l'adhérent en cas d'arrêt en cours d'année.

Un tarif dégressif sera appliqué sur le total des cotisations pour plusieurs membres d'une même fratrie :

20 € si 2 élèves ; 35 € si 3 élèves ; 50 € si 4 élèves

LE PAIEMENT DE LA COTISATION VAUT ENGAGEMENT POUR LA DUREE DE L'ANNEE SPORTIVE ET NE SERA PAS REMBOURSEE.

3. ORGANISATION DES COURS

Les cours hebdomadaires se déroulent uniquement en période scolaire de mi-septembre à fin juin.

(Pas de cours pendant les jours fériés et les vacances scolaires).

Les horaires des cours sont à respecter, **il faut donc arriver CINQ MINUTES au moins avant le début du cours.**

Un tableau d'affichage est mis à votre disposition pour les cours, **N'hésitez pas de le consulter.**

Les parents ne sont pas présents pendant l'activité de leur enfant, à l'exception des cours de Circomotricité.

En dehors du « lieu de l'activité » les enfants sont sous la surveillance des parents, en cas d'accident l'association décline toute responsabilité.

Pour des raisons de sécurité, les arrivées comme les départs doivent impérativement se faire dans le local, en présence de l'animatrice de l'école de cirque.

3.1. Absences des élèves

Une liste de présence est tenue par les animatrices. Il est demandé aux parents ou élève d'informer l'association pour toute absence prolongée.

3.2. Annulation des cours

Un cours peut être annulé en raison de l'emploi du temps professionnel des animateurs (trices).

3.3. Tenue

Les élèves doivent se présenter aux activités en tenue sportive (tee-shirt, sweat-shirt, caleçon, short ...), adaptée aux arts du cirque, avec de quoi se couvrir en hiver et une gourde d'eau à leur nom.

Les chaussons sont indispensables, ils doivent être marqués au nom de l'élève.

Tout élève n'ayant pas une tenue adaptée ne pourra pas participer aux activités.

Tenue pour le Hamac Aérien Circus Junior et Adultes

Il vaut mieux vous couvrir les bras et les jambes car le frottement avec le tissu du hamac peut être désagréable et vous cisailier un peu la peau. Le mieux est de prévoir une tenue de yoga près du corps, avec un leggings et un t-shirt à manches longues, qui vous protégera tout en restant bien en place au long des différents mouvements

3.4. Costume pour spectacle de fin d'année

Une « fiche de costume » sera remise en décembre. Le tarif du costume s'élève à **35 euros** et de **45 euros** pour la section Trapèze, Hamac Aérien Circus Junior, Contorsion et Mât Chinois. De ce fait, il faudra joindre un chèque à l'ordre de Pitreries dès l'inscription. Celui-ci ne sera encaissé que le 10 mars. Vous garderez le costume du spectacle après la représentation.

Dans le cas de non-paiement, vous ne participerez pas au spectacle de fin d'année.

Après la date butoir de remise de la fiche costume, si l'adhérent ne fait pas le spectacle quelques soient les raisons, le paiement de la fiche costume ne sera pas remboursé car les costumes sont déjà en cours de préparation par nos couturières, mais votre costume vous sera remis.

Entrée spectacle fin d'année : les parents dont les enfants participent à plusieurs spectacles devront acheter leurs places pour CHAQUE représentation. Ceci concerne également les frères et soeurs adhérents à l'école de cirque.

Pas de costumes pour la section Hamac Aérien Adultes et la spécialité Acrobatie / équilibre.

4. UTILISATION DES LOCAUX ET EQUIPEMENTS MIS A DISPOSITION

Il est demandé à chacun de respecter les règles élémentaires de vie en collectivité.

Les pratiquants utilisent les zones prévues pour se changer et déposer leurs affaires.

L'école de cirque décline toutes responsabilités quant à la détérioration ou perte d'objet appartenant à ses adhérents (téléphone portable, appareil photo, bijoux, ...) Il est recommandé de ne pas apporter d'objet de valeur.

Le matériel appartient à l'Ecole de Cirque. Il est mis à la disposition de chaque adhérent. Il faut donc en prendre soin et le ranger à la fin de chaque cours.

5. SANCTION

En cas d'entorse à ce règlement, le conseil d'administration de l'école de cirque se réserve la possibilité d'exclure l'adhérent à titre temporaire ou définitif.

**La Participation à l'activité de l'école de cirque implique
l'acceptation de ce règlement.**

DEBUT DES COURS : le Lundi 14 septembre 2020

Tel : 04.94.33.84.72 **e-mail :** ecoledecirquepitreries@orange.fr

Adresse : Zac de la Poulasse 3 – 2 rue de Strasbourg – 83210 SOLLIES-PONT

Site Web : <http://www.ecole-de-cirque-pitreries.fr>

Facebook : www.facebook.com/pitreries.var/

